

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
MRC de La Matapédia**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le jeudi 18 juillet 2019, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Monsieur André Pâquet, conseiller siège no 2
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3
Madame Chantale Gendron, conseillère siège n° 4
Madame Martine Côté, conseillère siège n° 5
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

Est absent : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1

Constat du quorum, à 20 h 07, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anick Lavoie, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance à 20 h 07. Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (article 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Vérification des présences, lecture de l'ordre du jour et adoption
Résolution 108-19

Monsieur André Paquet propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Administration générale

Code éthique du conseil municipal

Monsieur le maire réitère aux membres du conseil l'importance de la discrétion et de la confidentialité, tant pendant leurs mandats qu'après ceux-ci, des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public. Tous les membres du conseil présents comprennent l'importance de ces précisions de Monsieur le Maire.

Hygiène du milieu

Décision concernant l'achat d'un nouveau garage municipal
Résolution 109-19

En raison du conflit d'intérêts de Madame Chantal Gendron avec le présent dossier, Madame Gendron se retire de la séance à 20h19.

Après discussion et analyse de plusieurs éléments soumis, les membres du conseil en viennent à la conclusion que la municipalité n'ira pas de l'avant dans le dossier de l'achat du garage de Monsieur Landry comme nouveau garage municipal.

Retour de Madame Chantal Gendron à 20h45

Proposition travaux intérieurs Bureau Municipal par Construction Gides April inc.
Résolution 110-19

Après avoir pris connaissance de la soumission transmise par Gides April inc., il est proposé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité entreprenne des démarches afin d'obtenir d'autres soumissions d'entrepreneurs pour effectuer les travaux.

Transport

Offre de contrat du Ministère des Transports du Québec Route 297
Résolution 111-19

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu unanimement, que la municipalité accepte le contrat du Ministère des Transports et que la directrice générale Madame Anick Lavoie signe l'offre de contrat relative aux travaux de déneigement et déglacage de la route 297.

Levée de la séance
Résolution 112-19

Il est proposé par Madame Chantal Gendron de clore la séance à 21 h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Jean-Marc Dumont
Maire

Anick Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire